



Lieux de travail sans fumée : diminution du tabagisme

Rubrique : actualités - Date : mardi 20 août 2002

AT) Les lieux de travail sans fumée présentent un double avantage : o les non-fumeurs sont protégés des conséquences nuisibles de la fumée passive sur la santé ; o les fumeurs fument moins ou arrêtent carrément de fumer. C'est le résultat de l'évaluation systématique de 26 enquêtes scientifiques sur les effets des lieux de travail sans fumée en Australie, en Allemagne, au Canada et aux Etats-Unis.

Si l'on ne peut plus fumer à son lieu de travail, o le nombre de fumeurs recule de 3,8% ; o les fumeurs fument trois cigarettes de moins par jour. Ces deux effets conjugués conduisent à une diminution de 29% de la quantité de cigarettes fumées. Les lieux de travail sans fumée constituent dès lors une mesure efficace de prévention du tabagisme.

Baisse des revenus Si tous les lieux de travail étaient sans fumée, la consommation de tabac par habitant en Grande-Bretagne diminuerait de 7,6% et de 4,5% aux Etats-Unis. Les pertes qui en résulteraient pour l'industrie du tabac seraient de 310 millions, soit 1,7 milliards de dollars par année. On comprend dès lors aisément pourquoi l'industrie du tabac lutte contre toutes les législations prises dans ce domaine.

En Suisse, l'employeur doit veiller dans le cadre des possibilités de l'exploitation à protéger les non-fumeurs des nuisances apportées par la fumée des autres. C'est principalement dans l'hôtellerie et la restauration que le personnel est encore aujourd'hui souvent livré à la fumée passive.

Source : Caroline M. Fichtenberg, Stanton A. Glantz, [Effect of smoke-free workplaces on smoking behaviour](#) : systematic review, in : BMJ 2002 ; 325 : p. 188 à 191.